



Pseudo cotion, droit et moyen de l'appliquer

Par **iaidokafu**, le **23/09/2009** à **18:23**

Bonjour,

il y a 4ans j'ai emménager dans un appartement, 2 chèques de cotions de 440E plus un troisième de 500E en guise de garantie pour le locataire.

a l'époque j'ete jeune et je chercher vite un appartement donc j'ai accepter, quand je suis partie, il a encaisser mais deux cheques de cotion (normal car je n'avais pas payer les deux dernier mois de loyer, en arrangement),

et un ans plus tard j'ai reçu un papier de ma nouvel nbanque me disant qu'un cheque de 500E a mon ancienne banque été bloqué (impayé faute d'argent sur le compte).

il n'a plus le cheque et c'est la croix et la banniere pour le joindre, ai-je un moyen de pression pour qu'il me fasse un courrier pour regulariser ce cheque? ou une assoce qui pourrait m'aider? voir toucher des dommage et interrè sur les AJO que ça ma coser?

car tant que ce cheque ne sera pas regulariser je suis fiché a la banque de france.

merci de vos lumiere, j'en ai vraiment besoin

Par **Patricia**, le **23/09/2009** à **19:05**

Bonsoir,

Concernant une association, vous pouvez contacter l'ADIL (Aide Départementale d'Info sur le Logement).

Très compétente en la matière, elle pourra vous aider ou conseiller.

Pour le 07 :

33 av Jean Moulin

à ANNONAY

06 16 52 65 15